



COMMUNIQUÉ – ÇA Y EST, LA LOI 15 ADOPTÉE SOUS LE BAILLON FORMATION À VENIR POUR CONNAÎTRE TOUS LES DÉTAILS

11 décembre 2023

Chers membres,

Comme vous le savez sûrement, le projet de loi 15 fut adopté tôt samedi matin par le biais du bâillon. Le bâillon est une procédure d'exception par laquelle le gouvernement force les élus à poursuivre l'étude du projet de loi de manière expéditive et ininterrompue jusqu'à ce qu'il soit possible de l'adopter.

Comme la loi 10 (Barrette), la loi 15 (Dubé) a dû être adoptée via cette procédure, ce qui demeure troublant considérant l'ampleur de cette loi ainsi que l'importance des changements.

Nous confirmons à nouveau qu'il n'y aura pas d'abolition de postes de cadres et l'implantation de cette réforme va se faire par étapes dans un délai minimalement respectueux des gens qui devront la mettre en place, c'est-à-dire vous !

Afin de vous donner tous les détails de cette nouvelle réforme, l'APER donnera des formations sur la loi lors de nos midi-formations. Voici les dates :

1. Français : 17 janvier à midi
2. Anglais : 18 janvier à midi
3. Français : 30 janvier à midi
4. Anglais : 31 janvier à midi

Veillez-vous inscrire en faisant parvenir un courriel à association@aper.qc.ca en indiquant la date à laquelle vous voulez participer.

ÉQUIPE APER
association@aper.qc.ca
514 933-4118